

PETRA | IMMOBILIER

HONORAIRES DE L'AGENCE

TRANSACTION SUR IMMEUBLE (Honoraires à la charge de l'Acquéreur. Barème non cumulatif)

- *Ventes inférieures à 100 000 € : forfait de 8 000 € TTC maximum*
- *Entre 100 000 et 199 999 € : 8% TTC maximum*
- *Entre 200 000 et 299 999 € : 7% TTC maximum*
- *A partir de 300 000 € : 6% TTC maximum*
- *Terrain : 10% TTC maximum*
- *Forfait parking/box : 3 000 € TTC*

VENTE FONDS DE COMMERCE ET DROIT AU BAIL (Honoraires à la charge du preneur)

- *Cession de fonds de commerce inférieur à 50 000 € : forfait de 5 000 € TTC*
- *Cession supérieure à 50 001 € : 10% TTC du montant de la cession TTC*

LOCATION à usage d'habitation

- *Honoraire à la charge du bailleur : 15€ TTC/m²* + 100€ d'honoraires d'entremise et de négociation*
- *Honoraire à la charge du locataire : 15€ TTC/m²**

*12€ TTC/m² correspondant à la commercialisation, la constitution du dossier, la rédaction du bail et 3€ TTC/m² pour l'état des lieux. Honoraires fixés par décret n°2014-890 du 1er août 2014 - journal officiel du 6 août 2014

LOCATION à usage commercial

- *Location d'un local commercial : Honoraires à la charge du preneur : 10% TTC du loyer triennal hors charges. Les honoraires comprennent la publicité, les visites, la constitution du dossier*

TVA en vigueur au 01/01/2025 : 20%

Honoraires au 1^{er} septembre 2025